



## PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT  
DE NORMANDIE**

**SERVICE ÉNERGIE, CLIMAT, LOGEMENT  
ET AMÉNAGEMENT DURABLE**

Pôle Évaluation Environnementale

Affaire suivie par le pôle évaluation environnementale

Mail : [pee.seclad.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pee.seclad.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr)

### Arrêté

**Portant décision quant à la réalisation d'une évaluation environnementale,  
prise en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement, après examen au  
cas par cas du projet de : « Construction du nouveau centre hospitalier  
de Saint-Jacques-Les-Andelys sur la commune de Les Andelys »  
dans le département de l'Eure**

**La préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite**

- Vu la directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 modifiée concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, notamment son annexe III ;
- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L122-1, R122-2, R122-3 et R 122-6 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 16 février 2017 portant nomination de Madame Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer du 12 janvier 2017 fixant le modèle du formulaire de la « demande d'examen au cas par cas » ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°SGAR/17.045 du 15 mars 2017 portant délégation de signature à Monsieur Patrick BERG, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie ;
- Vu la demande d'examen au cas par cas n°2018-002653 relative au projet de construction du nouveau centre hospitalier de Saint-Jacques-Les-Andelys sur la commune de Les Andelys, reçue complète le 07 juin 2018 ;
- Vu la contribution de l'agence régionale de santé en date du 19 juin 2018 ;
- Vu la consultation de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure en date du 13 juin 2018 ;

**Considérant** la nature du projet consistant en la création d'un bâtiment pour accueillir un établissement pour personnes âgées dépendantes de 160 lits, et un service de soins de suite et de réadaptation de 20 lits en remplacement du centre hospitalier existant jugé vétuste. ;

**Considérant** que le projet comprend :

- 27 032 m<sup>2</sup> d'emprise foncière ;
- 6 835 m<sup>2</sup> d'emprise au sol ;
- 3 545 m<sup>2</sup> d'emprise pour le stationnement et la cour de service ;
- 16 654 m<sup>2</sup> pour la création de cheminements doux, jardins et espaces verts perméables ;

**Considérant** que l'activité de l'établissement consiste à héberger des résidents âgés pour leur offrir la plus grande autonomie tout en bénéficiant d'un suivi médical et social continu ;

**Considérant** que le projet relève de la rubrique n° 39 du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement, concernant les « *Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui couvrent un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 hectares et inférieure à 10 hectares et dont la surface de plancher créée est inférieure à 40 000 m<sup>2</sup>* », pour lesquels un examen au cas par cas est prévu afin de déterminer si la réalisation d'une évaluation environnementale est nécessaire ;

**Considérant** que le projet consiste en :

- la construction d'un bâtiment de 11 852 m<sup>2</sup> de surface de plancher comprenant un rez-de-chaussée et deux étages constitué de deux ailes d'hébergement articulées autour d'un espace central regroupant les fonctions de vie collective ; que ce bâtiment sera constitué d'une structure béton couverte de tuiles de terre cuite et habillé de menuiseries en aluminium ;
- la réalisation de locaux de vie collective, d'un pôle logistique avec cuisine, lingerie, pharmacie, de locaux du personnel, d'un parking de 80 places, de grands et petits jardins pour les résidents ainsi que de sentes paysagères ;

**Considérant** que l'établissement recevra environ 30 visiteurs par jour et emploiera un effectif d'environ 90 personnes, dont 60 seront présentes simultanément ;

**Considérant** que la construction du bâtiment visera la certification « haute qualité environnementale » au regard de son mode de construction et des matériaux employés ;

**Considérant** qu'une première étude de sols réalisée en février 2017 a conclu en l'absence de pollution ;

**Considérant** la prise en compte des nuisances sonores liées à l'activité (flux logistique) par l'éloignement des chambres ;

**Considérant** la localisation du projet :

- dans la continuité urbaine de la commune, dans un secteur à l'état de friche commerciale ;
- à environ 2 kilomètres à l'ouest de la zone spéciale de conservation « *Boucles de la Seine Amont d'Amfreville à Gaillon* » site Natura 2000, référencé FR2300126 ;
- à proximité de zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) continentale de type I « *La lisière du Bois du Mesnil* » référencée FR230031009, et de type II « *La Vallée du Gambon et le Vallon de Corny* » référencée FR230009079 ;
- à 1,5 kilomètre de la ZNIEFF de type II « *La Côte de la Roquette, les Vallons d'Heuqueville et de Noyers* » référencée FR230009080 ;
- dans une zone au milieu potentiellement humide ;
- en dehors du périmètre du plan de prévention des risques inondation ;
- dans la zone de répartition des eaux de l'Albien ;
- en dehors de tout site inscrit, à 550 mètres d'un théâtre romain localisé ;
- en dehors de tout périmètre de protection de captage d'eau potable ;

et que la nature du projet n'est pas susceptible d'affecter ces milieux ;

**Considérant** ainsi qu'au regard de l'ensemble des éléments fournis et des considérations mises en avant par le pétitionnaire pour la réalisation de son projet, celui-ci n'apparaît pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et la santé humaine ;

## **D é c i d e**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Le projet de construction du nouveau centre hospitalier de Saint-Jacques-Les-Andelys sur la commune de Les Andelys **n'est pas soumis à évaluation environnementale.**

### **Article 2 :**

La présente décision, délivrée en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement, ne dispense pas des autorisations administratives et procédures auxquelles le projet peut être soumis.

### **Article 3 :**

La présente décision sera publiée sur le site Internet de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie : <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr>

Fait à Rouen, le

10 JUIL. 2018

La préfète  
Pour la préfète et par délégation,  
Le directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

Patrick BERG

Voies et délais de recours :

*Les recours gracieux, hiérarchique ou contentieux sont formés dans les conditions du droit commun. Sous peine d'irrecevabilité du recours contentieux, un recours administratif préalable est obligatoire. Il peut être gracieux ou hiérarchique et doit être formé dans un délai de deux mois suivant la mise en ligne de la présente décision. Un tel recours suspend le délai du recours contentieux.*

*Le recours gracieux doit être adressé à :*

*Madame la préfète de la région Normandie  
Secrétariat général pour les affaires régionales  
7 place de la Madeleine  
CS16036  
76 036 ROUEN CEDEX*

*Le recours hiérarchique doit être adressé à :*

*Monsieur le ministre de la Transition écologique et solidaire  
Ministère de la Transition écologique et solidaire  
Hôtel de Roquelaure  
246 boulevard Saint-Germain  
75 007 PARIS*

*Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter du rejet du recours gracieux ou hiérarchique. Il doit être adressé au :*

*Tribunal administratif de Rouen  
53 avenue Gustave Flaubert  
76 000 ROUEN*